

BULLETIN SANTÉ PUBLIQUE NUNAVIK

Rougeole

Fin officielle de l'écllosion suprarégionale au Québec, mais un risque d'importation toujours élevé

Rédigé par :

Manon Lefebvre, conseillère
 Renée-Pier St-Onge, conseillère
 Jean-Sébastien Touchette, médecin conseil
 Équipe Maladies infectieuses

Mise à jour par :

Renée-Pier St-Onge, conseillère
 Jean-Sébastien Touchette, médecin conseil

Situation épidémiologique

Au 19 avril 2025, 32 jours s'étaient écoulés depuis la détection du dernier cas de rougeole au Québec, marquant ainsi la fin officielle de l'écllosion suprarégionale. Celle-ci a totalisé 40 cas, principalement concentrés dans la région des Laurentides. Aucun cas confirmé n'a été rapporté au Nunavik durant cette période ni depuis.

Toutefois, une vigilance accrue de la part des cliniciens est recommandée, en raison de plusieurs éclussions de rougeole en cours ailleurs au Canada et aux États-Unis. Étant donné le risque toujours élevé d'importation, il demeure essentiel de poursuivre activement les efforts de vaccination, notamment chez les personnes vulnérables non adéquatement protégées comme les enfants.

Pour connaître la présence de lieux d'exposition à la rougeole ailleurs au Canada, consulter la section *Autres provinces canadiennes* de la page [Écllosion de rougeole](#) sur Québec.ca. Celle-ci contient les liens vers les sites des autorités de santé publique provinciales.

Informations

Pour de l'information générale sur la rougeole (symptômes, période d'incubation et de contagiosité, personnes considérées protégées et à risque de complications), voir [annexe](#).

RECOMMANDATIONS

1. Être vigilant lors de la prise de rendez-vous, à l'accueil et au triage :

- Identifier tout usager considéré non adéquatement protégé*, qui présente les manifestations cliniques suivantes :
 - Fièvre ($\geq 38,3^{\circ}\text{C}$) et
 - Éruption cutanée maculopapulaire généralisée et
 - Toux ou coryza ou conjonctivite.

**Il importe de demeurer vigilant pour les personnes adéquatement protégées qui sont considérées comme contacts ou qui ont des symptômes suggestifs de la rougeole, car la présentation clinique de la rougeole chez ceux-ci peut être atypique. Le vaccin n'étant pas efficace à 100 %, des cas de rougeole ont été recensés au Québec chez des personnes considérées protégées.*

2. Appliquer sans délai les mesures de prévention et contrôle des infections :

- Demander à l'usager de procéder à l'hygiène des mains et de porter un masque médical.
- Isoler l'usager dans une salle à pression négative ou, si non disponible, dans une salle d'examen avec porte fermée.
- Appliquer les précautions additionnelles aériennes.
- Auprès d'un cas suspecté de rougeole, porter un APR N95 si vous êtes un professionnel soignant.
- Établir au besoin la liste avec les coordonnées des personnes exposées, incluant les usagers et leurs accompagnateurs, ainsi que le personnel.

3. Demander les tests de laboratoire appropriés en fonction de l'évaluation médicale :

- Suivre les recommandations ci-dessous :

Profiter de chaque occasion pour mettre à jour le statut vaccinal des personnes, en particulier les enfants de 1 à 4 ans, qui sont plus à risque de complications de la rougeole. L'efficacité du vaccin contre la rougeole est de 85 à 95 % après la 1^{re} dose et de plus de 95 % après la 2^e dose.

Indication de test pour une présentation clinique classique de la rougeole

Absence de lieu d'exposition répertorié au Canada ¹	Présence de lieux d'exposition répertoriés au Canada ¹
Personne qui : - A un lien épidémiologique avec un cas de rougeole confirmé. - OU - A fait un séjour dans une région où la rougeole est endémique².	Toute personne (avec ou sans exposition potentielle documentée).

Indication de test pour une présentation clinique non classique de la rougeole

Absence d'antécédent d'immunité	Personne immunisée contre la rougeole ³
Personne qui : • A un lien épidémiologique avec un cas de rougeole confirmé. OU • A fait un séjour dans une région où la rougeole est endémique². OU • A fréquenté un lieu d'exposition connu dans les 21 derniers jours.	Personne qui : • A eu un contact connu et significatif avec un cas de rougeole confirmé. OU • Si vaccinée récemment⁴ : a fréquenté un lieu d'exposition connu dans les 21 derniers jours.

¹ Pour savoir s'il y a présence ou absence de lieux d'exposition à la rougeole au Canada, consulter la page [Éclosion de rougeole](#) de Québec.ca, section **Autres provinces canadiennes**. Celle-ci contient les liens vers les sites des autorités de santé publique provinciales. En présence d'un ou plusieurs lieux d'exposition au virus de la rougeole au Canada, toute personne ayant une présentation clinique classique devrait être testée.

² Se référer au site Web de l'INSPQ pour des données actualisées sur les pays où la rougeole est endémique.

³ Comprend notamment les personnes qui sont suspectées d'être atteintes d'une rougeole modifiée ou de symptômes post-vaccination. Les personnes immunisées contre la rougeole sont décrites dans le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).

⁴ Dans ce contexte, il est difficile de distinguer entre des manifestations cliniques post-vaccinales et la rougeole sans faire d'analyses de laboratoire.

- Si un diagnostic de rougeole est suspecté, il est nécessaire de le confirmer avec un test approprié :

Test diagnostique	Échantillon	Délai pour prélever l'échantillon ⁴
TAAN	Sécrétions nasopharyngées OU Urine (50-100ml)	≤ 7 jours après le début de l'éruption cutanée.
Sérologie IgM contre la rougeole ^{5**}	Sang (≥ 3 ml)	3 à 28 jours après le début de l'éruption cutanée.

⁴ Les échantillons prélevés plus tard seront acceptés, mais la sensibilité du test ne sera pas optimale.

⁵ Si le résultat du TAAN est positif, il n'est pas nécessaire de procéder à l'analyse sérologique si pas déjà prélevée.

****Une sérologie IgM parvovirus B-19 et rubéole est également recommandée afin d'exclure ces diagnostics.**

*Si possible, effectuer le TAAN et la sérologie en même temps pour éviter qu'une personne potentiellement contagieuse se présente à nouveau dans un milieu de soins pour ses prélèvements.

Un travailleur de la santé sans protection adéquate ou sans preuve de vaccination contre la rougeole, identifié comme contact dans un milieu de soins, sera retiré des soins aux patients du 5^e au 21^e jour. Nous encourageons vivement tous les travailleurs du Nunavik à vérifier leur statut vaccinal et à se faire vacciner si nécessaire. Pour toute information sur le statut vaccinal, veuillez contacter votre CLSC, votre point de service local, ou appeler le 1-877-644-4545.

4. Identifier les contacts du cas qui sont à risque de complications et administrer la prophylaxie appropriée :

- Vacciner les personnes âgées de 6 mois et plus, considérées comme non protégées, dans les 72 heures qui suivent le 1^{er} contact avec un cas de rougeole. Voir la section [RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons](#) du PIQ.
- Certaines personnes à risque doivent recevoir des [immunoglobulines \(Ig\)](#) si la première exposition au cas contagieux remonte à moins de 7 jours. Voir l'**Annexe** ainsi que la section Post-exposition à la rougeole du [Protocole d'immunisation du Québec](#) (PIQ).

5. Déclarer rapidement tout cas fortement suspect de rougeole répondant aux indications de test ci-dessus :

- À la Direction de santé publique de la région de résidence du cas. **Pour le Nunavik**, joindre le médecin de garde en maladies infectieuses **par téléphone au numéro sans frais : 1 855 964-2244** ou 1 819 299-2990 (numéro alternatif en cas de problème avec le numéro sans frais). Procédez au signalement sans attendre les résultats de laboratoire afin d'accélérer les interventions de santé publique dont la recherche de contacts et permettre l'administration d'une prophylaxie aux personnes à risque de complications dans les courts délais prévus.
- Au **service de prévention et contrôle des infections (PCI)** de votre établissement.
- Si le cas ne nécessite pas d'être hospitalisé, demander au cas de s'isoler à domicile jusqu'à l'obtention du résultat des analyses de laboratoire puis, si le diagnostic est confirmé, jusqu'à 4 jours après le début de l'éruption maculopapulaire.

Sources et liens utiles

- [Rougeole - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [L'affiche Alerte! Rougeole!](#)
- [Éclosion de rougeole : Éclosion de rougeole | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#)
- [Outil d'aide à la décision-Repérage et diagnostic de la rougeole \(INESSS\)](#)
- [Outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers aux services d'urgence \(MSSS\)](#)

ANNEXE SUR LA ROUGEOLE

SIGNES ET SYMPTÔMES DE LA ROUGEOLE :

- **Prodrome**
 - Fièvre
 - Conjonctivite
 - Coryza
 - Toux
 - Taches de Koplik (1 ou 2 jours avant éruption)
- **Éruption cutanée maculopapulaire**
 - 2 à 4 jours après le début du prodrome.
 - Débute au visage et au cou puis se généralise.
 - Persiste au moins 3 jours jusqu'à 7 jours.

PÉRIODE D'INCUBATION :

La période d'incubation de la rougeole est habituellement de 10 à 14 jours (exceptionnellement jusqu'à 21 jours) entre le moment du contact et le début du prodrome. L'éruption cutanée apparaît ensuite de 2 à 4 jours plus tard.

PÉRIODE DE CONTAGIOSITÉ :

La période de contagiosité débute 4 jours avant l'apparition de l'éruption cutanée et se poursuit jusqu'à 4 jours après.

PERSONNES CONSIDÉRÉES PROTÉGÉES CONTRE LA ROUGEOLE :

- **Personnes nées avant 1970;**
- **Personnes ayant une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole;**
- **Personnes ayant une attestation médicale confirmant qu'elles ont eu la rougeole avant le 1er janvier 1996;**
- **Personnes ayant une preuve écrite de vaccination contre la rougeole :**
 - Le nombre de doses requises pour considérer les personnes comme protégées varie :
 - 2 doses :
 - Personnes nées à partir de 1980.
 - Personnes nées entre 1970 et 1979 qui sont des stagiaires dans le milieu de la santé, des travailleurs de la santé, des recrues militaires ou qui prévoient voyager hors du Canada.
 - 1 dose :
 - Personnes nées entre 1970 et 1979 qui ne sont ni des stagiaires dans le milieu de la santé, ni des travailleurs de la santé, ni des recrues militaires et qui ne prévoient pas voyager hors du Canada.

PERSONNES À RISQUE DE COMPLICATIONS et pour lesquelles une prophylaxie post-exposition (PPE) peut être indiquée :

- Enfants de moins de 12 mois.
- Personnes enceintes réceptives nées en 1970 ou après (incluant les personnes enceintes nées entre 1970 et 1979 ayant reçu une seule dose de vaccin).
- Personnes immunodéprimées suivantes:
 - Les personnes greffées de moelle osseuse, peu importe leur âge, leur statut vaccinal et qu'elles aient déjà eu ou non la rougeole.
 - Les personnes immunodéprimées nées en 1970 ou après et n'ayant pas eu la rougeole (ou n'ayant pas de preuve qu'elles l'ont eue), peu importe leur statut vaccinal.